

COMPTE RENDU de la REUNION du 02 JUIN 2022

Présents : Mr Dominique Despras, Mr Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Déprèle, Mme Nicole Saint-André Mme Claudine Verdolini.

Absents excusés : M. Gérard Achaintre, Mme Gaëlle Leschiera.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Nicole Saint-André.

Compte rendu de la séance du 05 avril 2022 : approuvé à l'unanimité.

. 1/ Site Natura 2000 : Gîtes à chauves-souris des Mines de Vallossières

Monsieur Didier Rousse de la F.N.E. présente en visio le projet d'extension du périmètre Natura 2000 qui répond à un fort enjeu de conservation des espèces de chauves-souris et à la volonté de regrouper d'autres sites comme celui de Lantignié.

Une dizaine de communes sont concernées par ce projet d'extension. Un comité de pilotage se tiendra quand toutes les communes auront statué. Didier Rousse précise qu'il y a peu de protection en site Natura 2000 ; il s'agit plutôt d'une réserve impliquant une concertation en amont de certains projets. Les communes et les propriétaires de parcelles classées Natura 2000 peuvent bénéficier de financements pour compenser les contraintes.

***DEL. 20/2022 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas élargir la zone Natura 2000 sur la commune.

Adopté à l'unanimité.

. 2/ Convention financière pour la mise en place d'une Maison France Services à Lamure-sur-Azergues

***DEL. 21/2022 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une Maison France Services a été mise en place sur la commune de Lamure-sur-Azergues qui porte ce service administrativement et financièrement pour le compte des autres communes de la Vallée d'Azergues. Depuis son ouverture, la Maison France Services affiche une bonne fréquentation (367 personnes ont été accueillies dont 7 de Claveisolles).

Une convention financière doit être signée pour définir les modalités financières des communes partenaires et notamment le reversement d'une participation à la commune de Lamure-sur-Azergues.

La participation financière des communes est définie comme suit :

- Une participation financière annuelle au fonctionnement de la Maison France Services
- Une participation financière spécifique en 2022 pour l'achat d'équipements informatiques

La participation financière est calculée selon le nombre d'habitants par commune. Ainsi, pour Claveisolles, la participation annuelle 2022 s'élève à 584.29 € et la participation spécifique en 2022 à 315.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité.

. 3/ Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité

***DEL. 22 /2022**

Dans le contexte de suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité, le SYDER propose aux communes et aux EPCI de son périmètre un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés,
- Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et toutes autres pièces nécessaires,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Adopté à l'unanimité.

. 4/ Demande de subvention de l'association « Le Lieu-dit / Collectif artistique »

***DEL. 24/2022**

Considérant qu'il est important que la commune soutienne les actions en faveur de la culture en milieu rural, le Conseil Municipal vote une subvention de 300.00 € à cette association pour l'organisation du festival Dix dans un pré qui connaîtra cet été sa 3^{ème} édition.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Garantie de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par l'OPAC du Rhône pour l'opération de réhabilitation de 5 logements locatifs dans le bourg

***DEL. 23/2022**

Monsieur le Maire rappelle que le 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a pris une délibération de principe selon laquelle la commune se porte garant à hauteur de 50% des prêts souscrits par l'Opac du Rhône dans le cadre de l'opération susvisée. Il invite à présent le Conseil Municipal à délibérer conformément au contrat de prêt entre l'Opac du Rhône et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal :

- Décide que la commune se porte garant à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 184 807.00 € souscrit par l'Opac du Rhône auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Adopté par 11 voix « pour » et 01 abstention (Paul Martin).

. 6/ Point sur les projets en cours

➤ Micro-crèche

A quelques semaines de l'ouverture, il y a quelques tensions liées à des interprétations différentes de la réglementation (hauteur des poignées de portes) et à un oubli du bureau de contrôle (vernis coupe-feu) qui vont engendrer des surcoûts d'environ 12 000 €. La réception des travaux est prévue semaine 25.

➤ MARPA

Après 2 réunions de la commission de sélection d'appel à projets, le Département du Rhône a émis un avis favorable sur le projet.

Il reste maintenant à trouver un emplacement. A ce titre, Monsieur le Maire a contacté dernièrement M. Brunerie, propriétaire de 2 parcelles dans le bourg, mais celui-ci n'est pas vendeur pour l'instant.

➤ MAS

Les travaux suivent leur cours. Tout est mis en œuvre pour une ouverture dans les délais. Une réunion s'est tenue ce jour avec Th. Mergola de l'Opac du Rhône, Gérard Achaintre et Paul Martin pour aborder le sujet de la voirie. Il a été convenu que l'Opac prenne en charge la voirie jusqu'en limite de propriété et que la commune assure le goudronnage de la bande de roulement en attendant une réfection plus complète de la voirie. Il a été demandé à l'Opac de garder une sortie pour les camions et de prévoir une réservation pour le raccordement au tout-à-l'égout.

➤ 5 Logements locatifs du centre bourg

Le trottoir, non conforme pour les personnes à mobilité réduite, sera arraché par l'OPAC du Rhône et remplacé par une bande en béton désactivé au frais de la commune puisqu'il s'agit de la voirie communale. Les travaux seront réalisés par l'entreprise RAMPON Jean-Paul en même temps que ceux du cimetière.

. 7/ Voirie

La COR a alloué cette année 2 tonnes de PATA à la commune pour les chemins de Vigue et de Chazelle.

La Route Départementale n°23 (route de Chénelette) sera fermée pendant 2 mois à compter de fin août en raison des travaux de réparation du réseau de transport de gaz.

. 8/ Réfection du terrain de tennis

Un premier devis a été reçu en mairie pour un montant de 23 896.00 € H.T. D'autres devis seront demandés prochainement.

. 9/ Projet d'implantation d'un relais de diffusion à Vigue

Un dossier d'information a été transmis en mairie par TOWERCAST pour l'implantation d'un relais de diffusion TNT/FM/RNT à Vigue.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à ce projet qui n'apporte pas de service supplémentaire aux habitants.

.10/ Urbanisme

- La révision de la carte communale stagne. Une nouvelle proposition sera faite par le bureau d'études aux alentours du 15 juin. Suite au dernier conseil municipal, certains riverains ont manifesté leur mécontentement pour le classement en zone constructible du terrain en face l'auberge.

- 4 permis de construire ont été accordés :

PC 069 060 22 0002	VERCHERE Christian	Accordé le 02/05/2022
PC 069 060 22 0005	JEREZ Virginie	Accordé le 02/05/2022
PC 069 060 22 0004	LAVENIR Bertrand	Accordé le 30/05/2022
PC 069 060 22 0003	PEIGNAUD Kylian	Accordé le 02/06/2022

- A ce jour, reste en cours d'instruction le transfert du Permis de Construire 069 060 21 00001 à Adrien RAMPON.

11./ Fête de la Musique

Elle aura lieu le vendredi 24 juin à partir de 19h00 avec des musiciens et chanteurs du village. Le montage du podium aura lieu le jeudi soir.

12./ Journée de la Résistance

Après 2 années d'interruption en raison de la crise sanitaire, une cérémonie aura lieu le dimanche 26 juin à 8h00 à La Douzette.

.13/ Elections législatives des 12 et 19 juin

Les permanences pour la tenue du bureau de vote sont constituées pour les 2 tours du scrutin.

. 14/ Questions et informations diverses

- ❖ A la demande de Gaëlle Leschiera, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture provisoire de 15 lits de médecine à l'Hôpital de Grandris faute de médecins ; cette fermeture risque d'être définitive après l'été. Tous les maires de la Vallée d'Azergues devront se mobiliser pour maintenir ce service de proximité.
- ❖ Le 50^{ème} Rallye Motocycliste du Beaujolais passera sur la commune les 1^{er} et 2 octobre prochains.
- ❖ Les organisateurs de la Fête du Bois des 10 et 11 juillet prochains sont toujours à la recherche de bénévoles.
- ❖ Un nouveau site internet de la commune a été mis en ligne le 1^{er} juin.
- ❖ Le stage de basket sera reconduit cette année du 09 au 23 juillet (hébergement aux Clés du Soleil et utilisation de la salle de sport pour les entraînements).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.